



Direction des services Techniques et Urbanisme
TEL. Technique 01 34 08 95 90
Urbanisme 01 34 08 95 84.
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 02/07/2021
ID : 095-219504800-20210628-DEC202142-CC



DECISION DU MAIRE

N° 2021/42

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 septembre 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à son terme,

Vu la mise en concurrence publiée sur le site : emarchespublics.com,

Vu l'annonce publiée le 7 avril 2021 dans le journal La gazette du Val d'Oise,

Vu les offres proposées par les entreprises ARBRE EN CIEL, BELBEOC'H, NET EUROP SERVICES, VERT LIMOUSIN,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition de la société NET EUROP SERVICES sise 2 rue de la Prairie - 60650 LACHAPELLE AUX POTS est l'offre économique la plus avantageuse pour le lot cité ci-dessous,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La signature du marché avec la société NET EUROP SERVICES – 2 rue de la Prairie - 60650 LACHAPELLE AUX POTS pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Juillet 2021 pour le lot suivant :

N°4 prestations à bon de commande	Taille en rideaux arbres face mairie, taille arbres parking de la gare, taille arbres rue de Nesles, taille arbres chemin de la justice, taille arbres rue des maillets, taille d'arbres Allée des Peupliers, taille d'arbres rue du Val d'Oise et place de l'Europe, taille d'arbres coulée verte, préparation de massifs
--	--

ARTICLE 2 : Le coût des prestations à bon de commande est fixé comme suit :

- Montant minimum pour la durée du marché : 0 € TTC
- Montant maximum pour la durée du marché : 40 000 € TTC

Le présent marché est conclu pour une période d'une année à compter du 1^{er} juillet 2021 et pourra être reconduit tacitement 1 fois dans la limite de 2 ans au total.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 28 juin 2021



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN



Direction des services Techniques

Service technique
Tél. : 01 34 08 95 90 / 01 34 08 95 77
Fax : 01.34.73.02.13

MAIRIE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN

MARCHÉ PUBLIC
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
LOT N°4 : prestations à bon de commande

Procédure adaptée

N° MARCHÉ : 2021/02

ACTE D'ENGAGEMENT

(AE)

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : DÉLAIS D'INTERVENTION

ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de PARMAIN
Place GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN

Date du marché : 1 an reconductible 1 fois tacitement dans la limite de 2 ans

Imputation : 61523

Maitre d'ouvrage : ville de PARMAIN

Personne habilitée à donner des renseignements : le directeur des services techniques

Ordonnateur : Monsieur le Maire de PARMAIN

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné **Louhaichi Fahd**

Inscrit à l'INSEE : **RCS Beauvais** Numéro SIRET : **528.563.174.00036** Code APE : **8130Z**

Inscrite au registre du commerce de : **Beauvais**

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont mentionnés m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 : DÉLAIS D'INTERVENTION

Je m'engage (nous nous engageons) dès la notification du marché à assurer l'entretien du contrat espaces verts

ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une période d'une année à compter du 1^{er} juillet 2021.
Le marché pourra être reconduit tacitement 1 fois dans la limite de 2 ans au total.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Les travaux d'entretien des espaces verts seront payables sous 30 jours à réception de la facture. Les règlements du présent contrat ne pourront être effectués que sur présentation d'une fiche de prestations remise aux services techniques dûment signée par l'entreprise et les services techniques.

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ

Lot n°4

~~Le montant trimestriel de la prestation sera deeuros HT soiteuros TTC soit un
montant à l'année deEuros HT soitEuros TTC.~~

- montant minimum pour la durée du marché : 0€
- montant maximum pour la durée du marché : 40000€ TTC



Fait à PARMAIN le 28/06/21

Pour la ville de PARMAIN
Le Maire
soussignée **Net Europ Services** »

(Mention manuscrite)
« Lu et accepté par l'entreprise »



Loïc TAILLANTER

du et approuvé

NET PAYSAGE
SARL NET EUROP SERVICES
2 rue de la Prairie
60650 LACHAPELLE AUX POTS
Tél: 03 65 65 95 09 / 06 52 54 59 26
Siret: 528 563 174 00036

Je soussigné

Louhaichi Fahd

Inscrit à l'INSEE : **RCS Beauvais** Numéro SIRET : **528.563.174.00036** Code APE : **8130Z**

Inscrite au registre du commerce de : **Beauvais**

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont mentionnés m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

A **Lachapelle-aux-Pots**

Le **27 Avril 2021**